

des droits a été reconnue entre l'homme et la femme ; car, ainsi que le disait saint Jérôme (1), *parmi nous, ce qui n'est pas permis aux femmes est également interdit aux hommes, et dans une condition, ils subissent le même joug*, et ces mêmes droits, par le fait de la réciprocité de l'affection et des devoirs, se sont trouvés solidement confirmés ; la dignité de la femme a été affirmée et revendiquée ; il a été défendu au mari de punir de mort sa femme adultère (2), de violer la foi jurée, en se livrant à l'impudicité et aux passions.

C'est aussi un fait important que l'Eglise ait limité, autant qu'il fallait, le pouvoir du père de famille, pour que la juste liberté des fils et des filles qui veulent se marier ne fût en rien diminuée (3) ; qu'elle ait déclaré la nullité des mariages entre parents et alliés à certains degrés (4), afin que l'amour surnaturel des époux se répandit dans un plus vaste champ ; qu'elle ait veillé à écarter du mariage, autant qu'elle le pouvait, l'erreur, la violence et la fraude (5) ; qu'elle ait voulu que fussent maintenues intactes la sainte pudeur de la couche nuptiale, la sûreté des personnes (7), l'honneur des mariages (6) et la fidélité aux serments (8). Enfin, elle a entouré cette institution divine de tant de lois fortes et prévoyantes, qu'il ne peut y avoir aucun juge équitable qui ne comprenne que, même en cette question du mariage, le meilleur gardien et le plus ferme vengeur de la société a été l'Eglise, dont la sagesse a triomphé du cours du temps, de l'injustice des hommes et des innombrables vicissitudes publiques.

[1] Oper. tom. I, col. 445.

[2] Can. *Interfectores* et Can. *Admonere*, quæst. 2.

[3] Cap. 30, quæst. 3, cap. *de cognat. spirit.*

[4] Cap. 8 *de consang. et affn.*, cap. 1 *de cognat. legali.*

[5] Cap. 26 *de sponsal.* ; capp. 13, 15, 29 *de sponsal. et matrim.* ; et alibi.

[6] Cap. 1 *de convers infid.* capp. 5, 6 *de eo qui duxit in matr.*

[7] Capp. 3, 5, 8 *de sponsal et matr.* Tridd. sess. xxiv, cap. 3 *de reform. matr.*

[8] Cap. 7 *de divort.*